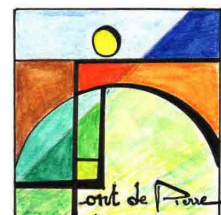




ASSOCIATION D'APPUI À LA PARTICIPATION,
À L'INCLUSION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE



Foyer de Jour
« Le Pont de Pierre »
ZAC Maison Neuve – 91220 Brétigny-sur-Orge
Tél : 01.60.85.26.40 – Fax : 01.60.85.26.41

Objet : Compte rendu de la réunion C.V.S. du mercredi 07 octobre à 09h30

Personnes présentes :

- Mme MARQUES : Présidente du CVS, représentante des personnes accueillies.
- Mme N'DIAYE : Représentante des personnes accueillies.
- Mr VALENDUC : Représentant des familles.
- Mme FEBVRE : Représentante des salariés.
- Mr BANTWELL : Directeur adjoint du Foyer « Le Pont de Pierre ».
- Mme KLINGLER : Responsable « Pôle Ethique et Qualité ».
- Mme BARRE : Représentante des familles.
- Mme FOURQUIE : Représentante de l'A.A.P.I.S.E.
- Mr ROCHERON : Représentant de l'A.A.P.I.S.E.
-

Personnes excusées :

- Mr BECK : Représentant des salariés.
- Mr LAMOUR : Directeur du pôle autonomie adulte de l'A.A.P.I.S.E
- Mr BETRANCOURT : Conseiller municipal délégué aux Solidarités et au Handicap.

Personne absente :

La séance est ouverte par Jessica MARQUES, Présidente du CVS, à (horaire à préciser).

1) Retour sur les demandes des derniers CVS.

Les demandes suivantes sont en attente ou en cours de réalisation.

- Achat d'un meuble plus grand pour les DVD

Le meuble de rangement pour les DVD sera réalisé par l'activité « toutenpalette » dès réception de palettes adaptées.



- **Aménagement de la grande salle en salle multimédia**



L'investissement demandé sur le budget 2020 pour l'acquisition de l'espace multimédia (vidéoprojecteur + écran géant) est validé. L'achat et l'installation seront réalisés à court terme. L'entreprise sollicitée doit actualiser le devis pour validation, puis programmation des travaux de préférence pendant une période de fermeture du foyer.

- **Acheter un babyfoot**



Cette acquisition n'a pas encore été étudiée. Elle le sera prochainement tout en prenant en compte le fait que la période hivernale n'est pas forcément adaptée pour la pratique du babyfoot en extérieur.

- **Achat d'un écran de diffusion d'images « zen pour la salle de relaxation**

Cette acquisition n'a pas encore été réalisée. L'étude du matériel adapté sera menée à court terme, l'acquisition également.

- **Installer des buts de Foot dans le jardin.**

Cette acquisition sera réalisée au cours du dernier trimestre 2020 ou lors du 1^{er} trimestre 2021 avant l'arrivée du printemps.

2) Qu'en est-il de l'augmentation de l'AAH (1000 €/mois) ?

Source : <https://handicap.gouv.fr/les-aides-et-les-prestations>

« L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une allocation de solidarité destinée à assurer aux personnes handicapées un minimum de ressources. Financée par l'État, versée par les caisses d'allocations familiales (CAF) ou les caisses de Mutualité Sociale Agricole, elle est accordée sur décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Pour en bénéficier, les personnes handicapées doivent remplir plusieurs conditions, notamment être atteintes d'un certain taux d'incapacité permanente (gravité du handicap) et disposer de ressources inférieures à certains montants.

Le montant de l'AAH attribué vient compléter les éventuelles autres ressources du bénéficiaire (pension d'invalidité, revenus d'activité professionnelle, revenus fonciers, pension alimentaire, intérêts de produits d'épargne imposables...) afin d'amener celles-ci à un niveau garanti...

Le montant de l'AAH, est fixé par décret et a fait l'objet de revalorisations exceptionnelles afin de le porter à 900 euros au 1er novembre 2019. Ce montant est revalorisé de 0,3% le 1er avril 2020 en application de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 « de finances pour 2020 », soit **902,70 € à ce jour**.

3) Pourrons-nous remettre en place les réunions avec les chauffeurs ?

La programmation de réunions avec les chauffeurs est possible. Elle impose le respect des gestes barrières et du protocole spécifique permettant de pénétrer au sein de l'établissement (désinfection des mains, port du masque...). Il convient de préciser que la majorité des circuits sont aujourd'hui assurés par un prestataire extérieur et que l'accord de son responsable pour mobiliser ses chauffeurs lors de ces réunions s'avère nécessaire.

4) Comment va se dérouler le remplacement de Laura (professionnelle).

Comme pour chaque remplacement de professionnel, qu'il soit temporaire ou qu'il s'inscrive dans la durée, les compétences du futur salarié seront priorisées en fonction des besoins de l'établissement. La connaissance du public, de l'établissement et de son fonctionnement seront également des indicateurs important. Tant que possible, le remplacement du salarié sera acté dès le début de son absence.

5) Sandy revient quand (professionnelle) ?

La direction ne dispose pas actuellement de l'ensemble des éléments pour répondre avec précision à cette question. Le retour de ce professionnel est théoriquement prévu autour de décembre 2020/janvier 2021.

6) Les sorties à Paris seront-elles à nouveau possible ?

En lien avec les restrictions d'ordre sanitaire et le manque de projection par rapport à l'évolution de la pandémie, il n'est pas possible à ce jour de valider la programmation de sorties sur Paris. Comme pour l'ensemble du fonctionnement interne de l'établissement, nous restons vigilants et attentifs aux directives émanant de la Direction Générale de l'A.A.P.I.S.E et des pouvoirs publics.

7) Les séjours au Foyer vont-ils se remettre en place ?

Question à traiter : cf Monsieur Lamour

8) Les groupes de piscine vont-ils se remettre en place ?

La balnéothérapie que nous utilisons habituellement est fermé au public extérieur pour raison sanitaire et ce jusqu'à nouvel ordre. La Maison Valentine reviendra vers le foyer « Le Pont de Pierre » dès que cela sera de nouveau possible.

Concernant les piscines de Brétigny sur Orge et de Corbeil Essonnes, il sera demandé au professeur de sport lors de la reprise de ses activités (prévue le 12/10/2020) d'entrer en contact avec nos prestataires afin de mesurer la reprise ou non de ces activités aquatiques. L'ensemble des personnes accompagnées concernées ainsi que l'équipe institutionnelle sera informé de la situation dès que possible.

9) Les chemins pour aller au self et aux véhicules commencent à se dégrader à nouveau. Que faire ?

L'atelier multi services qui a procédé à l'automne 2019 à la réfection des allées interviendra à court terme (avant l'hiver) afin de reprendre les dégradations survenues depuis 1 an. Cette opération était programmée dans le protocole initial de réfection.

10) Peut-on acheter des nouveaux costumes et un accordéon pour le Foyer ?

L'achat de nouveaux costumes est tout à fait possible. Concernant l'acquisition d'un accordéon, il convient de déterminer l'objet de l'utilisation et si cet instrument de musique complexe sera utilisé. Autre particularité de cet instrument de musique, son cout peut-être accessible ou très conséquent. C'est pourquoi il convient de bien repérer le besoin afin de repérer le produit nécessaire et si son acquisition est envisageable.

11) Point sur la crise sanitaire

Le dispositif sanitaire mis en place au sein du foyer « Le Pont de Pierre » a été présenté lors de la matinale avec les familles le 03/10/2020.

- Document diffusé et expliqué lors de cette matinale : « Le fonctionnement de l'établissement »



En application de la loi organisant **la sortie de l'état d'urgence** sanitaire paru au journal officiel le 10 juillet 2020, un régime transitoire conduit la période du déconfinement à travers notamment le référencement des protocoles adaptés à l'évolution de la crise sanitaire.

Afin de favoriser des mesures d'accompagnements **sécurisantes et bienveillantes**, une **organisation spécifique** est mise en place quotidiennement, sous réserve d'adaptations liées aux **directives des pouvoirs publics et associatives**.

Le fonctionnement de l'établissement

✓ L'application des gestes barrières

Une sensibilisation sur les gestes barrières a de nouveau été réalisée le 31/08 en réunion de référence et entre le 14 et 18 /09 au sein des ateliers de travail par le Directeur adjoint du foyer, et à chaque fois que nécessaire.

- lavage régulier des mains avec du savon ou une solution hydro alcoolique,



- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir jetable,



Les gestes barrières

- se moucher dans un mouchoir unique avant de le jeter,



- Eviter de se toucher le visage,



Les gestes barrières

- respect d'une distance d'au moins un mètre avec les autres personnes présentes,



Qu'est-ce qu'un contact à haut risque ?
Moins d'un mètre pendant plus de 15 minutes



- Saluer sans serrer la main et évite les embrassades,



Les gestes barrières

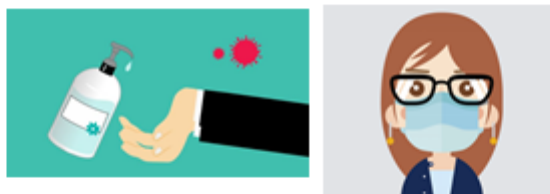
- Port du masque obligatoire pour toute personne présente au sein de l'établissement.



Par exemple

En arrivant au foyer le matin, chaque personne :

se lave les mains
porte un masque



Se voit proposer la prise de
température



Les transports

- Les transports collectifs sont maintenus en cette rentrée de septembre.
- Nous maintenons actuellement le principe de limiter le nombre de personnes à bord des véhicules avec le respect d'une distance physique.
- Le chauffeur fournit systématiquement un masque à la personne accompagnée qui sera transportée. Il est obligatoire à bord des véhicules.
- La prise de température pour l'ensemble des personnes transportées avant la montée à bord du véhicule reste préconisée.
- Toute personne ayant une température supérieur à 37,8°C n'est pas autorisé à rejoindre le foyer.

LES REPAS

- Le repas en collectivité est maintenu au self de l'E.S.A.T « Les Ateliers du Vieux Châtres ».
- L'horaire de la prise du repas est décalé à 12h15 (au lieu de 11h45) afin de limiter au maximum le brassage entre les travailleurs de l'E.S.A.T et les adultes du foyer.
- Le port du masque est maintenu pour rejoindre le self et pour composer son plateau. Lors du repas, les personnes sont espacées et non en face à face.



- Une veille éducative est maintenue durant ce temps de restauration au sein du self mais également au sein du foyer.

Le nettoyage et la désinfection des locaux

Tous les jours:

- l'équipe d'entretien des locaux de l'ESAT intervient le matin avant l'ouverture du foyer afin de nettoyer et désinfecter les lieux (grande salle, poignées de portes, interrupteurs, sanitaires...), y compris l'ensemble des sols.



- L'équipe éducative du foyer assure également chaque midi un travail de nettoyage et de désinfection des tables, chaises et poignées de portes de l'ensemble des salles utilisées au cours de la matinée.



- Les pièces sont aérées 15 minutes à minima toutes les 3h avant l'arrivée des personnes accompagnées, lors du temps de pause du matin et du midi, en cours d'après-midi.

- **En cas de symptômes évocateurs du COVID-19 ou de cas avérés pour une personne accompagnée (au domicile)**

Implication des parents et/ou aidants

- Surveiller l'apparition de symptômes évocateurs du COVID-19 notamment par la prise de température avant le départ pour l'établissement ;
Au delà de 37,8°C, la personne accompagnée ne doit pas se rendre dans l'établissement et les parents et aidants prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre ;
- Les personnes accompagnées ne seront pas accueillies au foyer si elles ont été testées positivement au SARS-Cov2 ou dont un membre du domicile a été testé positivement, ou encore si elles sont identifiées comme contact à risque ;
- Informer immédiatement le foyer « Le Pont de Pierre » si la personne accompagnée ou une autre personne vivant à son domicile est atteint de la COVID-19 ou encore s'ils ont été identifiés contacts à risque.

Un défaut d'information ne permettrait pas de repérer et interrompre les chaînes de transmission dans l'espace d'accueil dédié.

- **En cas de symptômes évocateurs du COVID-19 ou de cas avérés pour une personne accompagnée (au sein du foyer « Le Pont de Pierre »)**

- Isolement immédiat de la personne avec un masque dans l'attente du retour a domicile ou de la prise en charge médicale dans un espace dédié permettant sa surveillance par un professionnel;
- Appel sans délai des parents et/ou aidants, responsables légaux pour qu'ils viennent chercher la personne accompagnée. En cas d'impossibilité, le transport est assuré par l'établissement;
- Eviter les contacts et consulter le médecin traitant ou la plateforme Covid-19



Si une personne accompagnée (ou un salarié) est diagnostiquée « cas confirmée »

- Les familles et/ou aidants, responsables légaux avisent sans délai la direction du foyer « Le Pont de Pierre » du résultat positif du test ou de la décision médicale confirmant l'atteinte par la Covid-19 et, le cas échéant, de la date d'apparition des symptômes ;
- La personne accompagnée ne doit pas se rendre dans l'établissement avant le délai défini par son médecin;
- Afin de permettre une traçabilité, l'A.A.P.I.S.E contacte la délégation territoriale de l'agence régionale de santé (ARS) afin de lui transmettre une liste des personnes, accompagnées ou personnels, susceptibles d'être contacts à risque au sein de l'établissement.

Par mesure de précaution, ces personnes ne seront pas accueillies au sein du foyer en attendant la liste définitive des personnes reconnues « cas contacts » déterminée par l'Agence Régionale de la Santé.
Les personnes non reconnues « contact à risque » par l'ARS peuvent reprendre leurs activités au sein du foyer.

En cas de suspension d'un accueil au sein de l'établissement, la personne accompagnée bénéficie alors de la continuité de l'accompagnement en ambulatoire au domicile ou sur le site de Bruyères-le-Châtel, lieu d'accueil temporaire d'urgence (isolement) si l'accueil au domicile s'avère complexe.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, des directives associatives et celles émanant des pouvoirs publics, le fonctionnement du foyer sera systématiquement adapté à chaque fois que nécessaire.

12) Questions diverses

- Fiche événement indésirable concernant un accident
- Départ de l'établissement de Monsieur Bantwell, Directeur adjoint du foyer « Le Pont de Pierre »

Prochains CVS 2021 :

- Le 10/02/2021 à 14H00 au Foyer du Pont de Pierre
- Le 05/05/2021 à 9H30 au Foyer du Pont de Pierre
- Le 13/10/2021 à 14H00 au Foyer du Pont de Pierre

La séance est levée par Madame Jessica MARQUES à (horaire à préciser),
Présidente du CVS.

Le 07 octobre 2020

**La Présidente du Conseil de la Vie Sociale,
P/O, Jessica MARQUES**